



L'EXEMPLE « INSPIRANT » DU CONCORDAT A L'ASSEMBLÉE NATIONALE. ENTRETENIR VOLONTAIREMENT LA CONFUSION

Le 25 novembre 2021, M. Sylvain Waserman, député MoDem de la 2e circonscription du Bas-Rhin organisait une table ronde à l'Assemblée nationale pour « partager l'esprit de l'interreligieux qui anime la Meinau - avec quatre responsables de culte du quartier bien connus ».



Cette initiative polémique tenue dans les locaux-mêmes de la représentation nationale laïque s'accompagnait de considérations sur le modèle « inspirant » du Concordat d'Alsace-Moselle.

Ce qui est profondément gênant dans cette affaire, c'est ce rôle de modèle que le député accorde à l'organisation concordataire de la société alsacienne.

Ne nous cachons pas derrière des faux-semblants. M. Waserman rêve de voir le Concordat étendu à la France. Comme la majorité de ses collègues alsaco-mosellans, lorsqu'il a été question de modifier la Constitution, il s'est empressé de signer un projet d'amendement sanctuarisant le Concordat.

Ils tentaient de revenir ainsi sur la décision historique du Conseil constitutionnel de 2011 qui a prononcé l'interdiction désormais de faire évoluer le soi-disant droit local, si ce n'est pour le rapprocher du droit général de la République

Puisque nous parlons de religion, point de tartufferie. M. Waserman, partisan du Concordat, se sert de sa fonction de député de la Nation pour tenter de nous acclimater à cette idée.

Les confusions sont nombreuses dans cette présentation biaisée de la laïcité qui deviendrait en quelque sorte la religion des non-croyants et non un principe supérieur, organisant la Séparation, assurant la liberté de conscience et, parce que la liberté de conscience est assurée, ayant l'immense générosité de garantir le libre-exercice des cultes – et non la liberté du culte, soumis aux lois et à des restrictions précises.

Rappelons enfin que, depuis que l'instruction religieuse n'est plus obligatoire dans les écoles d'Alsace-Moselle, leur fréquentation s'est littéralement effondrée, pour atteindre des taux très faibles au lycée, en particulier d'ailleurs en Moselle, qui devrait très rapidement rejoindre la règle commune républicaine et laïque. En 2018, selon le rectorat, le taux d'élèves dispensés d'enseignement de la religion au primaire, longtemps inférieur à 20 % approchait les 50 %, en moyenne des 3 départements. Au collège, ils étaient 80 %, au lycée 90 % et même 98 % en Moselle...

La population alsacienne et mosellane a profondément évolué au cours du dernier siècle vers la laïcité. Les Français sont très majoritairement favorables à la fin du Concordat d'Alsace-Moselle (64% de Français très ou plutôt favorables à l'abrogation du Concordat d'Alsace-Moselle - Enquête IFOP « Les Français, la laïcité et la place de la religion dans la société » du 11 mars 2019), qui n'est utilisé par les demi-habiles que pour exciter un sentiment séparatiste qui n'a pas lieu d'être dans cette région française. La confusion entretenue par les mêmes, qui continuent de vouloir faire croire que la fin du Concordat mettrait aussi fin aux spécificités de la couverture sociale du modèle rhénan bismarckien, est un indice de plus démontrant le biais qu'ils introduisent dans la réflexion.

**UNITÉ LAÏQUE – COMMUNIQUÉ DE PRESSE 091121
PARIS, LE 29 novembre 2021**



Non, cette table ronde n'est pas la réunion d'inoffensifs religieux pacifiques, heureux de vivre ensemble. Elle est un plaidoyer pour que les Français continuent à entretenir les clergés d'Alsace-Moselle au profit clientéliste de certains élus, et la brèche qui permet à l'islamisme en particulier turc de s'implanter en France.

La subsidiarité tant réclamée par les régions devrait déjà être appliquée à cette exception, en faisant supporter le poids du financement des cultes aux seuls croyants de la région Grand Est, résidant dans les limites géographiques de l'Alsace-Moselle et non à l'ensemble du peuple français.

Mais la seule vraie logique serait de retirer enfin le poignard que la Chambre réactionnaire de 1919 a planté dans le dos de la République en suspendant à l'époque À TITRE PROVISOIRE l'application des lois laïques dans cette région de France. Il serait d'ailleurs temps de faire de même dans les territoires ultramarins concordataires.

Unité Laïque est une association qui a pour objet la défense, la promotion et le développement de la laïcité et des principes républicains en France, dans l'Union européenne et dans les instances internationales et supranationales. Elle attache une importance particulière au maintien et au respect de la laïcité dans les institutions de l'État et dans les collectivités territoriales.

Elle œuvre à l'unité des laïques.

Bureau : Jean-Pierre Sakoun, président ;
Philippe Foussier, Benoît Graisset-Recco, Sylviane Roche, Khadija Unal, vice-présidents ;
Aline Girard, secrétaire ; Anne Salzer, secrétaire adj. ; Claude Boucher, trésorier.

Pour contacter Unité laïque - tél : 06 08 03 57 31 – Mèl : jpsakoun-president@unitelaique.org – www.unitelaique.org